SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 23 Juin 2010

Etaient présents:

MM. Beauchamp, Andriès, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre, Parent,

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Bézirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 13-10

DECIDE :

- d'approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice 2009 au compte 1068 du budget de l'exercice 2010, soit une somme de 576 137,66 €

DRCT
2 - 1 JUIL. 2010 2
PRÉFECTURE DU NORD

VOTANTS : 7 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

RAPPORT : 13-10

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2009 sur le budget 2010

Le compte de recettes et dépenses de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de recettes d'investissement de 1 084 893,34 € et un excédent de recettes de fonctionnement de 576 137,66 € soit un excédent de recettes de 1 661 031,00 €.

Le résultat d'investissement a été automatiquement reporté sur la section d'investissement du budget de l'exercice 2010.

Le présent rapport a pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2010.

Celui-ci s'élève donc à 576 137,66 €. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice 2009.

En conséquence, il demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice 2009, soit une somme de 576 137,66 € au compte 1068 du budget de l'exercice 2009.

Vu, le 28 MAI 2010

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX

DRCT
2 - 1 JUIL. 2010 2
PRÉFECTURE DU NORD

ANNEXE AU RAPPORT 13-10

TABLEAU CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

Le Comité Syndical du SMAEL réuni le 23 juin 2010 sous la présidence de Monsieur Jean Claude DISSAUX

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	**+ 1 770 089.93**		**- 685 196.59**	**6 184 360.32**	**6 184 360.32**	**- 5 099 466.98**
Fonctionnement	**+ 385 640.39**	**Part affectée à l'investissement 2009** **-385 640.39**	**+576 137.66**			**+576 137.66**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	**576 137.66**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068) Solde disponible affecté comme suit Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	**576 137.66** ------- **576 137.66**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009 Déficit à reporter (ligne 002)	